

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Championnat de l'Hérault 2025



Article 1 :

Le Comité Départemental des Échecs de L'Hérault, en partenariat avec **Le club d'Échecs Mikhaïl TAL de Ganges** représentant **L'Entente Échecs Sud Cévennes**, organise à St Martin de Londres, Salle du Bicentenaire, 120 rue des Sapeurs :

Le Championnat de l'Hérault les 4 et 5 octobre 2025

Ce championnat est composé de 3 Opens de 6 rondes :

- l'Open A pour les joueurs classés de 1800 à 2399
- l'Open B pour les joueurs classés de 1600 à 1850
- l'Open C pour les joueurs classés inférieur à 1650

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE.

Les appariements se font au Système Suisse intégral :

forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leurs licences et réglés leurs droits d'inscription.

Une ronde est déclarée terminée lorsque les appariements de la ronde suivante sont publiés.

Les appariements se feront au Système Suisse intégral en 6 rondes à l'aide du logiciel Papi en version 3.3.8.

Article 3 : Forfaits et Bye

Toutes les parties commencent lorsque l'arbitre annonce le début de la ronde. Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par l'adversaire.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des Blancs en cas de nulle apporte les feuilles de partie signées à l'arbitre de son tournoi.

Le retard autorisé avant d'être déclaré perdant(e) par forfait est de 15 minutes par rapport à l'heure de début effectif de la ronde. L'arbitre peut éventuellement décider d'allonger ce délai pour prendre en compte des circonstances exceptionnelles.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la DNA FFE pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument **prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente**. Chaque joueur est limité à 1 « Bye » maximum pendant le tournoi, et avec impossibilité de le faire dans les deux dernières rondes.

Article 4 : Cadence

Cadence Fisher: 60mn+30s/coup

Article 5 : Horaires

Horaires de Jeu :

- le **4 octobre 2025** : ronde 1 à 10h, ronde 2 à 13h, ronde 3 à 16h
- le **5 octobre 2025** : ronde 4 à 9h30, ronde 5 à 12h30, ronde 6 à 15h30

Pointage à partir de 8h30 le samedi 4 octobre

Vérification des licences et clôture des inscriptions : le 4 octobre 2025 à 9h30

Clôture du Tournoi : le 5 octobre 2025 vers 18h

Article 6 :

Droits d'inscriptions :

- 15€ (20 € à partir du 03/10/2025)
- 8 € (10 € à partir du 03/10/2025) pour les jeunes

Article 7 : Classement

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant 1 point, une nulle ½ point et une défaite 0 point selon la grille de résultats.

Les ex-aequo seront départagés par :

1. Buchholz tronqué
2. Performance

Les titres de Champion et Championne de l'Hérault seront attribués (classement cumulé de l'Open A à l'Open C) :

- au 1^{er} joueur Héraultais ⇒ **Champion de l'Hérault**
- à la 1^{ère} féminine Héraultaise ⇒ **Championne de l'Hérault**

Article 8 :

- exclusion après 2 forfaits
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- signalement des abandons non justifiés à la Commission Nationale de Discipline de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- buvette installée loin de la salle de jeu
- toute dégradation entraînera une exclusion

Par son inscription à la compétition, le joueur adulte ou les parents de joueur mineur donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet du CDJE de l'Hérault ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Le joueur est responsable de son score. Il doit vérifier que ses résultats dans les rondes déjà jouées ont été correctement enregistrés. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée immédiatement à l'arbitre, avant la publication des appariements de la ronde r + 2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel du joueur (LA art C-04-2 D-8).

Article 8 :

**Arbitre Principal : Arnaud Coquelle, Arbitre Open 2
Alexandre Le Quéré, Arbitre Club**

Article 9 :

Tous les participants s'engagent à respecter :

- ◆ Ce Règlement Intérieur
- ◆ La Charte du joueur d'Échecs affichée dans la salle de jeu.

L'Arbitre Principal

Arnaud Coquelle

L'organisateur

Le CDJE34

**TOUT JOUEUR ABSENT DE SON
ÉCHIQUIER 15 MINUTES
APRÈS LE LANCEMENT DE LA RONDE
PAR L'ARBITRE
PERDRA SA PARTIE PAR FORFAIT**